

DISCRIMINATION SYNDICALE UNE VICTOIRE SANS APPEL POUR LA CAMARADE

Après des mois d'acharnement de son administration envers Sylvie, secrétaire générale du syndicat CGT préfecture de Seine-et-Marne, la camarade était finalement convoquée en CAP disciplinaire le 18 avril.



Le dossier disciplinaire était pourtant bien vide : on lui reprochait des absences injustifiées, notamment dans le cadre de l'exercice d'une activité syndicale ; un comportement inapproprié avec ses collègues et sa hiérarchie générant des troubles relationnels au sein du service, le refus d'exécuter des instructions. Le rapport et les différents documents étaient totalement à charge, et révélateur de pratiques discriminatoires liées au handicap et à l'appartenance syndicale CGT.

Lors de la CAP disciplinaire, l'ensemble des représentant-es syndicales-ux et l'administration ont voté pour une absence de sanction contre la camarade. Les membres de la CAP ont bien compris que Sylvie avait été la victime d'une gestion RH déplorable de l'administration locale

Ce vote est très rare, la CAP a parfaitement joué son rôle de défense des agent-es.

La camarade est sortie radieuse et lavée de toutes les saletés dites à tort sur elle.

Sylvie, les camarades du syndicat CGT préfecture 77, l'UD CGT 77, la CGT USPATMI, l'UFSE-CGT tiennent à remercier l'ensemble des camarades qui sont venu-es la soutenir jeudi 18 avril devant le Ministère de l'Intérieur. Cette manifestation de solidarité l'a beaucoup touchée et rendue plus forte dans l'épreuve qui l'attendait.

Cette victoire doit également nous motiver pour continuer à faire respecter les droits des agent-es, ne pas céder aux menaces, et combattre de façon ferme toute discrimination ou atteinte aux libertés syndicales.

Vive la lutte ! Vive la CGT !